



## PARCOURS DE SANTÉ Saint - Germain - Laval

### NIVEAUX DE DIFFICULTÉ

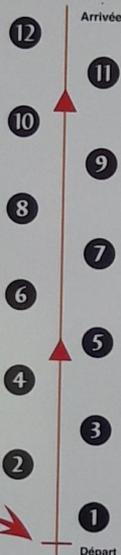
- vert : faible
- rouge : moyen
- noir : élevé

— Parcours : 100 m  
1h30

### LÉGENDE

- 1 - Balançoire
- 2 - Surf
- 3 - Rameur
- 4 - Poney
- 5 - Marcheur
- 6 - Abdos
- 7 - Ascenseur
- 8 - Gouvernail
- 9 - Barres
- 10 - Barres parallèles
- 11 - Poutre d'équilibre
- 12 - Barres d'exercices

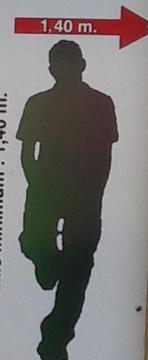
Avenue de l'ancienne Eglise St Pierre



Sentier rural dit des Prés de Seine

SEINE

Taille minimum : 1,40 m.

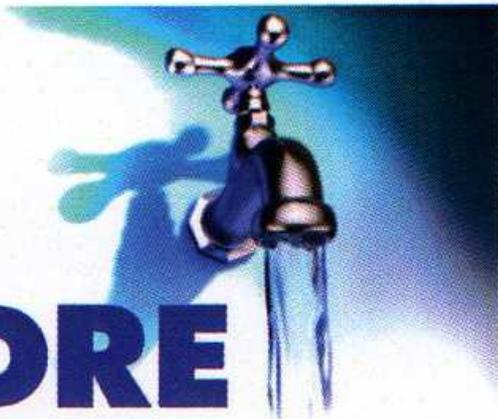


Gestionnaire : mairie, 1 rue de Verdun - 77130 Saint-Germain-Laval  
En cas d'urgence : 18 depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique  
: 112 depuis un portable

## RECOMMANDATIONS

Toute activité physique nécessite une tenue adaptée et certains exercices peuvent induire des méfaits sur la santé. Sachez réguler vos efforts et récupérer entre chaque module. En cas de fatigue, il est recommandé de limiter ses efforts sur certains modules ou de les éviter. Garder à l'esprit que respecter l'enchaînement des étapes (échauffement, coordination, équilibre, musculaire, étirement et retour au calme) est recommandé pour toute activité physique.

# PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

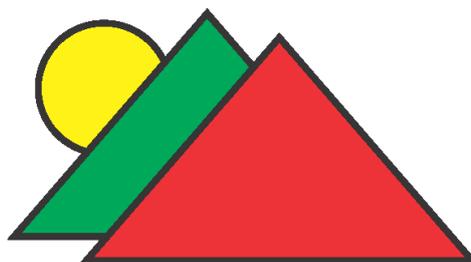
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)  
77130 Saint-Germain-Laval  
Mob. 06 31 67 08 03  
Tél. 01 60 74 22 15  
[alexandre.martin35@orange.fr](mailto:alexandre.martin35@orange.fr)



## SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture



*Construit et rénove pour vous*

**Tél. : 01 64 70 01 11**

**[www.smc77.com](http://www.smc77.com)**

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

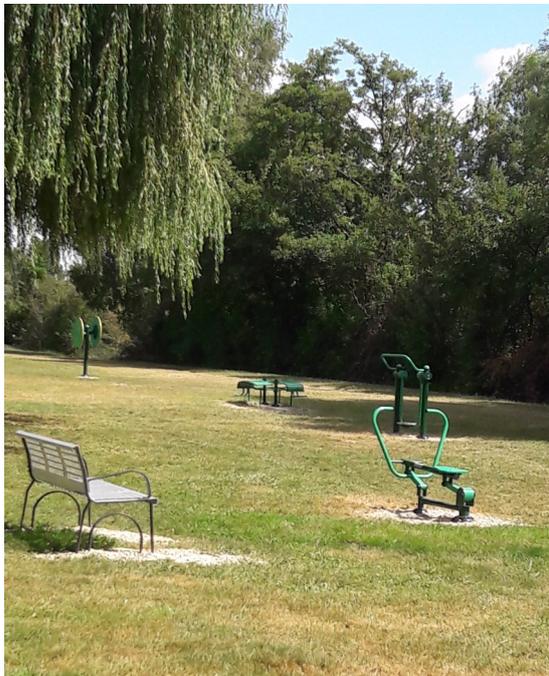
# Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

*Le parcours de santé opérationnel !!...*





Ouvert du lundi au samedi  
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE  
26 rue de la Voie Creuse  
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques



Société agréée de services

**Prestations aux enfants**

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



**Prestations administratives**

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



**Prestations informatiques**

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



**Prestations ménagères**

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



**Prestations jardinage et bricolage**

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



AFC déléguée 01 44 70 79 43 - Ne pas payer sur le site publicitaire

**JACQUELINE**

06 18 84 65 35

*Aides Financières :*

- Aide du Gouvernement**
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
  - Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

**Allocations et Financements**

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAV...)

E-mail : pluriellesservices@free.fr

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

**TAXI MIMOUNI**

Conventionné Sécurité Sociale

**TOUTES DISTANCES**

Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques



Transport de malade assis  
Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)

Colis et plis urgents



77130 MONTEREAU FAULT-YONNE

☎ 06.07 49 93 51

01 64 32 47 67

R.M. 509 276 061 RM77(2) - APE 4932 Z

**sarl EESM BERMUDEZ**



- PELLE MÉCANIQUE
- FONÇAGE
- ECLAIRAGE PUBLIC
- FEUX TRICOLORES
- ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE
- ÉVÉNEMENTIEL



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr

ESPACE PUBLICITAIRE  
DISPONIBLE

# Saint Germain Laval

vous informe

## SOMMAIRE

### VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal	p.6
Jurés d'assises 2018	p.10
Elections sénatoriales	p.11

### ENFANCE - JEUNESSE

ALSH « Nathalie »	p.12
-------------------	------

### VIE CULTURELLE

Les Lumières du Grand siècle	p.13
Médiathèque , <i>Le Manoir</i> „	p.14

### VIE LOCALE

Bruits de voisinage	p.14
Rentrée des classes	p.15
Vide-greniers du COS	p.17

### VIE ASSOCIATIVE

p.19

### INFORMATIONS

p.24

### ETAT CIVIL

p.26

### AGENDA

p.27

## Compte-rendu du Conseil Municipal



# Conseil Municipal

### PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, TELLIER Aline,
- Messieurs BERTHIER Hervé, TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

### Absents représentés :

- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame CHEVAL Michèle,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel,
- Monsieur MADELENAT François, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

### Absents :

- Messieurs DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier,
- Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique,

Secrétaire de séance : Monsieur HALLART Frédéric

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des questions à poser dans les Affaires et questions diverses ?

Les conseillers répondent par la négative.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire donne une information quant au règlement intérieur des déchetteries. Elle expose au Conseil que, suite à des cambriolages répétés, les deux déchetteries ont été placées sous vidéo protection de jour comme de nuit afin d'assurer la sécurité des agents, des usagers et des biens.

Les images prises pendant les horaires d'ouverture ne sont pas conservées. En revanche, elles sont enregistrées pendant la fermeture des déchetteries. Ainsi, ces enregistrements pourront être transmis aux services compétents en cas d'intrusion, de vol et de dégradations à des fins de poursuites.

Cette modification a été actée par délibération du SIRMOTOM en date du 20 Février 2017.

### 1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR DIEUX EMMANUEL, SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ARNOUT FLORENCE.

Madame le Maire expose au Conseil que Madame ARNOUT Florence, Conseillère municipale d'opposition, a donné sa démission par courrier en date du 02 Mars 2017, reçu en Mairie le 06 Mars 2017. Ce courrier a été transmis, dès réception, aux Services de la Sous-Préfecture qui ont acté cette démission à la date du 06 Mars 2017.

Il convient donc d'appliquer maintenant la procédure de « suivant de liste ».

Monsieur DIEUX Emmanuel a accepté ce mandat et est donc installé au sein du Conseil Municipal. Les conseillers présents lui souhaitent la bienvenue.

## Séance du Mercredi 12 avril 2017

### 2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 22 FEVRIER 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 22 Février 2017.

### 3 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU CCAS SUITE A LA DEMISSION DE Madame ARNOU Florence

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire, à scrutin secret, conformément aux instructions concernant la constitution des Centres communaux d'Action Sociale, un nouveau membre devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Germain-Laval, suite à la démission de l'un des membres.

Pour mémoire, elle rappelle le nom des candidats qui avaient été élus le 03 Avril 2014 :

- Madame CHEVAL Michèle,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Madame LE BEUX Véronique,
- Madame ARNOU Florence.

Madame ARNOU Florence étant démissionnaire, s'est porté candidat, le conseiller suivant :

- Monsieur DIEUX Emmanuel

**Résultat de l'élection : Monsieur DIEUX Emmanuel est élu avec 19 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

### 4 -DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA 3<sup>ème</sup> COMMISSION « Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS »

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de nommer, suite à la démission de Madame ARNOU Florence, un nouveau membre du Conseil Municipal au sein de la 3<sup>ème</sup> Commission « Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS ».

S'est porté candidat :

- DIEUX Emmanuel

Nouvelle composition de la 3<sup>ème</sup> Commission :

Président : Madame le Maire,

Membres : Mme CHEVAL Michèle, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, Mme BONHOMME Florence, M. BERTHIER Hervé, Mme LE BEUX Véronique, M. FONTAIN Michel, M. DIEUX Emmanuel

### 5 -REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017

Madame le Maire expose au conseil que, suite à la modification de l'indice brut terminal porté à 1022 au lieu de 1015 ainsi qu'à la demande de retrait en date du 20 Mars 2017 de Monsieur MARTIN Olivier, Conseiller Municipal, pour sa

délégation de fonction (arrêté de retrait pris à la date du 22 Mars 2017 - reçu à la Sous-Préfecture de Provins le 24 Mars 2017), il convient de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux [soit 75<sup>2</sup> pour le Maire et 16,5 % pour les Adjoints, soit une enveloppe totale de 4.857,66 € mensuels)] aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

**Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer les taux de rémunération comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017 :**

Maire : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,

35,63 % de l'indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique.

Adjoints (5) :

Monsieur AUTHIER Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur FONTAN Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint

Madame CHEVAL Michèle, 3<sup>ème</sup> Adjoint

Madame VIRIN Catherine, 4<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur HUSSON Michel, 5<sup>ème</sup> Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique

Conseillers Municipaux délégués (2):

Monsieur FAGIS Christophe,

Monsieur BERTHIER Hervé,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Voir tableau ci-après récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom - Prénom	Fonction	Pourcentage	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.379,11 €
AUTHIER Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	12,23 %	473,38 €
FONTAN Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	473,38 €
CHEVAL Michèle	3 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	473,38 €
VIRIN Catherine	4 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	473,38 €
HUSSON Michel	5 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	473,38 €
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	209,01 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	209,01 €
<b>TOTAL</b>			<b>4.164,03 €</b>

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 12 Avril 2017.

NB : l'enveloppe générale n'est pas atteinte. A l'année en brut si taux maximal : 58.291,92 €, pour l'année 2017, total de la dépense en brut : 50.595,39 € (soit -7.696,53 € brut)

## 6 - TARIFS CANTINES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE A COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des Cantines Maternelle Elémentaire à compter du 10 Juillet 2017, comme suit :

### TARIFS DES CANTINES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 €

T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 €

T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	T1	T2	T3	Tarifs
1	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,50 €
2 et plus	2,95 €	3,25 €	3,60 €	4,10 €

## 7 -TARIFS CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » A COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, les tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 10 Juillet 2017, comme suit :

Madame le Maire rappelle que les tranches de revenus sont inchangées depuis 2013.

## TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » A COMPTER DU 10 JUILLET 2017

### TARIFS ENFANTS DOMICILIES SUR SAINT-GERMAIN-LAVAL

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 €

T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 €

T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

### PRIX JOURNEE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,35 €	9,85 €	10,95 €	5,00 €	6,20 €	6,90 €
2	7,35 €	8,45 €	9,80 €	4,40 €	5,20 €	6,20 €
3	6,95 €	7,75 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	5,20 €

### PRIX DEMI-JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	6,15 €	6,95 €	7,60 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
2	5,45 €	6,05 €	6,90 €	2,50 €	2,80 €	3,30 €
3	5,25 €	5,80 €	6,40 €	2,30 €	2,55 €	2,80 €

### SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

### JOURNEE EQUITATION

Supplément	15,00 €
------------	---------

FORFAIT SORTIE	8,00 €
----------------	--------

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants	Tarifs	
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €
Frais d'annulation de séjour réservé :		350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants	Prix	
par enfant	1	32,30 €
par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

## Séance du Mercredi 12 avril 2017

### TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

#### PRIX JOURNEE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
23,30 €	18,80 €

#### PRIX DEMI- JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
14,80 €	10,30

#### SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

#### JOURNEE EQUITATION

Supplément	18,00 €	FORFAIT SORTIE	10,00 €
------------	---------	----------------	---------

#### CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT

ASE	Autres
1.195,00 €	1.195,00 € (6 à 12 ans)
1.195,00 €	1.195,00 € (12 à 15 ans)
Frais d'annulation de séjour réservé pour ASE et Autres :	350,00 €

Madame le Maire indique que :

- toute annulation du Centre de Loisirs pour le mercredi après-midi, non-faite avant le Vendredi 10h00, sera facturée forfaitairement 20,00 € la demi-journée pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune.**
- toute annulation du Centre de Loisirs pour les périodes de congés scolaires, non-faite 8 jours avant le début de la période, se verra facturée forfaitairement 20,00 € par jour pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune.**

Madame le Maire rappelle que toutes les inscriptions et/ou annulations doivent se faire obligatoirement par écrit (mail ou courrier dans la boîte à lettres de la Mairie).

### 8 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TARIFAIRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DES ROUGEUX DE MONTEREAU-FAULT-YONNE - DISPOSITIF AQUAPASS

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeux avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Avril 2017 ;

cette convention était d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014.

### 9 - CONTRAT IMAGINE'R - GIE COMUTITRES - Année 2017/2018

Le Conseil décide, à la majorité (18 voix Pour - 1 abstention [FAGIS Christophe]), pour :

- maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2017/2018.

### 10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil approuve, à la majorité (18 voix Pour - 1 Abstention [M. DIEUX Emmanuel, Conseiller d'Opposition]) le Compte de Gestion 2016 :

Déficit d'Investissement : -236.710,54€

Excédent de Fonctionnement : 496.946,71 €

Résultat final de 260.236,17 €.

### 11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

### 12 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat présenté, comme ci-dessous :

- Affectation de 225.413,04 € au 1068 (recettes d'Investissement)
- Inscription de 271.533,67 € en R002 (recettes de Fonctionnement)

### 13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux de la part de la Commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, comme suite :

Taxe d'habitation : 19,68

Taxe foncière (bâti) : 23,50

Taxe foncière (non-bâti) : 76,57

Le produit attendu sera donc de 1.157.422,00 €.

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### 14 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune 2017, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 2.592.887,67 € (pour mémoire en 2016 : 2.529.063,25€)

Recettes : 2.592.887,67 €

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 1.268.630,20 € (pour mémoire en 2016 : 796.813,69€)

Recettes : 1.268.630,20 €

Monsieur AUTHIER donne lecture du **détail des subventions allouées aux Associations pour l'année 2017** :

Centre Communal d'Action Sociale : 16.000,00 €

Association 100 Familles : 700,00 €

Association A.C.Ju.S.E. : 100,00 €

A.C.S.G. : 1.000,00 €

Archerie de Pontville : 300,00 €

Broderie Points Comptés : 300,00 €

CESAL Montereau Mouche 77 : 300,00 €

Club de l'Age d'Or : 1.200,00 €

Collège André Malraux : 60,00 €

Collège Paul Eluard : 2.520,00 €

Collège Pierre de Montereau : 30,00 €

Comité des Fêtes : 5.000,00 €

COS du Personnel Communal : 3.000,00 €

Club d'Echec « Le Roi Mat » : 400,00 € (300 € + 100 € pour que le club puisse s'équiper d'ordinateurs lors des compétitions)

ESL Saint Germain Football : 16.000,00 €

Gymnastique Club Saint-Germain-Laval : 4.200,00 €

Judo Club Saint-Germain-Laval : 5.000,00 €

Karatedo Shotokan : 1.200,00 €

Les Cousettes de St'Germ : 400,00 €

LEZARTISTES : 300,00 €

SAINT-GERM VTT : 300,00 €

Tennis Club St Germain- Laval : 1.000 €

Divers : 690,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 21h50.

## TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018

Le Vendredi 30 Juin 2017, conformément à la loi du 28 Juillet 1978, ont été tirés au sort les jurés qui feront partie de la cour d'assises et qui participeront, de ce fait, aux côtés des magistrats professionnelles, au jugement des crimes. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune de Saint-Germain-Laval. Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

Résultat du tirage au sort :

- Madame MAUCHIEN Estelle,
- Monsieur TRONCY Dany,
- Monsieur ANDRES Michel,
- Monsieur COLAS Olivier,
- Monsieur GLOWACKI Christian,
- Madame LADANNE Janine.

Le Maire,  
Marie-Claude de SAINT LOUP

## Elections sénatoriales 2017

Extrait du Procès-verbal de l'élection des délégués et, le cas échéant, des délégués supplémentaires du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le Vendredi 30 Juin 2017 à 19h30, les membres du conseil municipal ont été réunis afin d'élire les délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Etaient présents les conseillers suivants :

de SAINT LOUP Marie-Claude	FONTAN Michel	CHEVAL Michèle	VIRIN Catherine
LE BEUX Véronique	HUSSON Michel	TYCHENSKY Jean	BOTREL Dominique
HALLART Frédéric	AUGE Elisabeth	FAGIS Christophe	TELLIER Aline
LE GOFF Philippe	MADELENAT François	DIEUX Emmanuel	

Absents représentés :

AUTHIER Bernard, représenté par de SAINT LOUP Marie-Claude, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par FONTAN Michel,

BERTHIER Hervé, représenté par TYCHENSKY Jean, BONHOMME Florence, représentée par VIRIN Catherine, MARTIN Olivier, représenté par HALLART Frédéric, MARTINEZ Jean-Claude, représenté par DIEUX Emmanuel,

Absent : DUHAMEL Nathalie.

Le bureau électoral était composé de :

Président : Mme de SAINT LOUP Marie-Claude

Conseillers municipaux : M. TYCHENSKY Jean, M. FONTAN Michel, Mme TELLIER Aline, Mme VIRIN Catherine

Secrétaire : M. HALLART Frédéric

Madame le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panache ni vote préférentiel**. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant 7 (sept) délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 4 (quatre) suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléant à élire, soit sur une liste incomplète (art. L.289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée :

M. MADELENAT François  
Mme CHEVAL Michèle  
M. AUTHIER Bernard

Mme de SAINT LOUP Marie-Claude  
M. HALLART Frédéric  
Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette  
M. FONTAN Michel  
Mme BONHOMME Florence  
M. MARTINEZ Jean-Claude  
Mme AUGÉ Elisabeth  
M. BERTHIER Hervé

### Résultats de l'élection

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- b) Nombres de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 21 (vingt et un)
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 (zéro)
- d) Nombre de votes blancs : 0 (zéro)
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 21 (vingt et un)

### Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également jointe.

Indiquer le nom de la liste ou du candidat tête de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
MADELENAT François	21	7	4

### Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 Juin 2017 à 20h00 (vingt heures zéro minute), en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

### PROCLAMATION DES RESULTATS

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
M. MADELENAT François	MADELENAT François	Délégué
Mme CHEVAL Michèle	MADELENAT François	Déléguée
M. AUTHIER Bernard	MADELENAT François	Délégué
Mme de SAINT LOUP Marie-Claude	MADELENAT François	Déléguée
M. HALLART Frédéric	MADELENAT François	Délégué
Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette	MADELENAT François	Déléguée
M. FONTAN Michel	MADELENAT François	Délégué
Mme BONHOMME Florence	MADELENAT François	Déléguée suppléante
M. MARTINEZ Jean-Claude	MADELENAT François	Délégué suppléant
Mme AUGÉ Elisabeth	MADELENAT François	Déléguée suppléante
M. BERTHIER Hervé	MADELENAT François	Délégué suppléant

**ALSH « NATHALIE » Les vacances sont arrivées !**

Cet été les enfants du centre de loisirs sont partis sous les tropiques pendant le mois de Juillet.

En suivant le son des Maoris, ils ont rencontré de drôles de poissons, des vahinés et de sacrés ouïstitis !

Les tout petits se sont transformés en pirates et les plus grands ont rencontré des tortues de mer en mosaïque.

Il a eu bien d'autres activités encore comme des balades à vélos, des danses AKA et Tahitiennes, des grands jeux, des sorties à la piscine, à la base de loisirs de Buthiers et au parc « Terre de Singe » à Lumigny.

Une grande journée « Rencontre Inter Centre » a été organisée. Les enfants de Moret Loing et Orvanne, ainsi que la Grande Paroisse sont venus s'amuser avec nous !

Mais les vacances ne sont pas encore finies ! Le centre de loisirs est ouvert durant tout le mois d'août et les animateurs ont réservé aux enfants de supers activités sur le thème de la télévision.

Au programme des grands jeux comme : « Qui veut gagner des bonbons », « Danse avec les Stars », « The Voice » ou encore « Koh Lanta ». Mais aussi des jeux d'eau, des activités manuelles et des sorties au parc des noues, à la piscine, en forêt et surtout une grande sortie à Nigloland !

N'hésitez pas à vous inscrire, il reste encore de la place ! Toute l'équipe d'animation vous attend avec impatience !



**ATTENTION,**

**le centre de loisirs sera exceptionnellement fermé**

**le lundi 14 août 2017.**

**Noémie CHIANESE**

**Directrice du centre de loisirs**



## Les lumières du Grand siècle : de Vaux-le-Vicomte à Saint-Germain-Laval

Qui ne connaît le château de Vaux-le-Vicomte, bâti entre 1654 et 1661, par Nicolas Fouquet, surintendant des finances du jeune Roi Louis XIV, qui fit appel pour réaliser ce chef d'œuvre architectural du Grand Siècle, à Louis Le Vau, premier architecte du Roi, Charles Le Brun, fondateur de l'académie royale de peinture, André Le Nôtre, paysagiste et au maître-maçon Villedo.

Ebloui par la splendeur, la pureté et la magnificence du château et de ses jardins, le Roi confiera aux mêmes spécialistes la conception et la réalisation du château de Versailles, en prenant pour modèle celui de Vaux-le-Vicomte.

Le domaine de Vaux-le-Vicomte est aujourd'hui la plus importante propriété privée, classée au titre des monuments historiques, depuis son achat, en 1875, par Alfred Sommier, industriel du sucre, pour la somme de 2.275.000,00 francs or (7 millions d'euros actuels), qui sauve la bâtisse de la démolition et lance, sur ses fonds personnels, un vaste chantier de restauration des bâtiments et des jardins, afin de leur redonner leur lustre d'antan.

Le château appartient aujourd'hui à la famille de Vogüé, qui en a hérité de la famille Sommier et qui, perpétuant l'engagement de son premier propriétaire privé, n'a de cesse que d'entretenir, restaurer, réhabiliter l'ensemble de ses différents composants et de faire revivre l'esprit du Grand Siècle.

Afin de commémorer la fête du 17 août 1661, et la fameuse soirée aux chandelles organisée par Fouquet en l'honneur du jeune Roi, il a 23 ans, Patrice de Vogüé a souhaité mettre en place un éclairage du domaine, soulignant l'ossature des jardins à la française, suffisamment discret, afin de ne pas être perçu comme un éclairage moderne, respectueux de l'environnement, et répondant aux différentes prescriptions de sécurité.

De nombreuses entreprises ont été consultées. Trois entreprises locales, des PME, ont été retenues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs prestations :

Alésage XC du Chatelet-en-Brie, spécialisée dans la mécanique de précision, dirigée par Monsieur Philippe Remy, qui assure le découpage et le profilage des bâtis,

MC Graphique de Montereau, dirigée par Michel Cadet, spécialisée dans la décoration, le lettrage et la signalisation, qui réalise les films, destinés à reproduire une lumière comparable à celle d'une bougie,

EESM de Saint-Germain-Laval, dirigée par Jean-François Bermudez, qui assemble les différentes composantes, assure le montage électrique des lampes LED, le câblage de l'installation.

L'ensemble de l'opération est sponsorisée par le Crédit Agricole.

Une première livraison de 200 éléments est en cours d'installation, avec la perspective d'équiper dans les années futures la totalité des jardins du château.

Une réussite qui méritait d'être soulignée et mise en valeur et qui ne manquera pas de retenir l'attention, compte tenu de la qualité de la prestation réalisée par ces trois entreprises locales, à la hauteur de la grandeur et de la majesté du site de Vaux-le-Vicomte.



## Médiathèque, Le Manoir

### Site internet de la médiathèque

De la mythologie à l'exil, du Méli-Mélo au tournoi Wii retrouvez toutes les informations et animations de la médiathèque sur le site :

# st-germain-laval.bibli.fr

#### Ouverture

**Mercredi** : de 14 h à 19 h

**Vendredi** : de 15 h à 19 h

**Samedi** : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires  
au 09 63 60 03 13



MÉDIATHÈQUE

**ATTENTION - Fermeture annuelle**  
du Mercredi 1<sup>er</sup> au Mardi 29 Août 2017 inclus.  
Réouverture le Mercredi 30 Août 2017

## VIE LOCALE

### Bruits de voisinage

(extrait de l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n°084 du 11 juillet 1996)

Article 6 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, telles que tondeuses à gazon électriques ou à moteur thermique, tronçonneuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7h à 20h les jours ouvrés,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



## Horaires des rentrées des classes

Ci-dessous les horaires de rentrée des différentes classes du Lundi 04 Septembre 2017.

Pour la maternelle :

- 9h00 pour les enfants nés en 2012 et 2013,
- 9h30 pour les enfants nés en 2014.



Les enfants nés en 2014 peuvent faire leur rentrée soit le Lundi 04 soit le Mardi 05 Septembre à 9h00.

Pour l'élémentaire, les grilles ouvriront à 8h20.

## Retour à la semaine de 4 jours

A l'issue des deux derniers conseils d'école, les équipes enseignantes et les parents d'élèves élus de nos deux écoles ont voté, à l'unanimité, pour un retour à la semaine de 4 jours.

La Commune de Saint-Germain-Laval a appuyé cette décision auprès de l'Inspectrice d'Académie qui nous a fait savoir, par courrier en date du 07 Juillet dernier, qu'elle émettait un avis favorable à notre demande d'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017.

Donc, nos deux écoles fonctionneront, comme auparavant, sur **4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec les horaires suivants :

- Ecole maternelle les Mûriers : 8h35-11h35 // 13h35-16h35
- Ecole élémentaire de Courbeton : 8h30-11h30 // 13h30-16h30

Concernant la journée du mercredi, le Centre de Loisirs « Nathalie » sera ouvert toute la journée pour accueillir vos enfants. N'hésitez pas à les inscrire pour la rentrée.

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

A  
NE PAS  
MANQUER

Association



CRISTAL

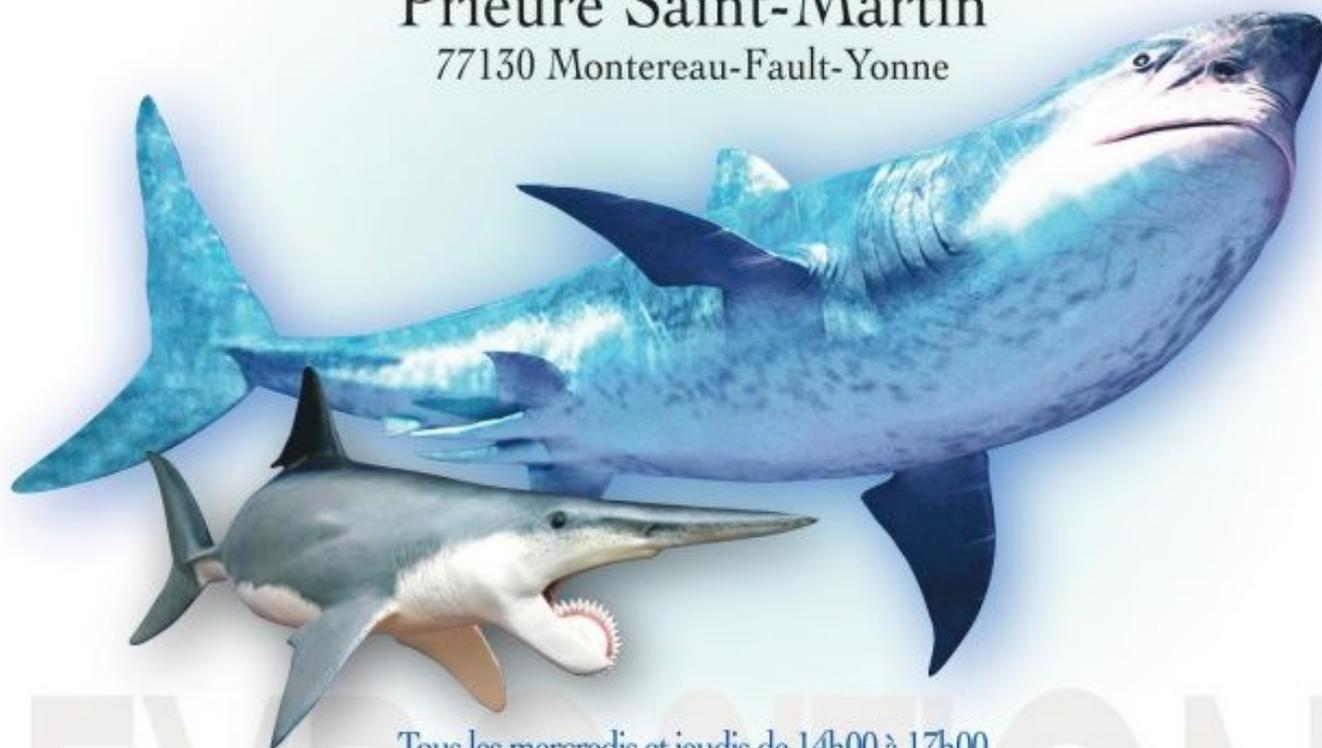


# LES REQUINS,

*seigneurs des océans*

du 10 juin au 16 juillet 2017  
du 8 septembre 2017 au 31 mai 2018

Prieuré Saint-Martin  
77130 Montereau-Fault-Yonne



Tous les mercredis et jeudis de 14h00 à 17h00  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 14h00 à 17h30  
Pour les scolaires et groupes, tous les jours de la semaine sur rendez-vous



Musée espace GAÏA, rue du Prieuré - Prieuré SaintMartin  
77130 Montereau-Fault-Yonne

goracy.gilles@wanadoo.fr **06 37 07 68 81** www.cristalgaia.com

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Le Comité d'Œuvres Sociales du personnel communal de Saint-Germain-Laval organise

son 24<sup>ème</sup> **vide-greniers**

**dimanche 24 septembre 2017**

Parking de la salle de l'Orée de la Bassée de 8h00 à 18h00

Réservation en mairie (01 64 32 10 62)

Tarifs : Commune : 2,50€/m - Extérieurs : 5,00€/m

(Restauration sur place)



**Coupon à remettre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le samedi 16 septembre 2017.**

NOM – Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : PARTICULIER - PROFESSIONNEL (N° registre : .....) )

TARIFS :                    2 € 50 x ..... M = .....

                                  5 € 00 x ..... M = .....

Signature :

**SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017**

**Soirée dansante**

**SAINT GERMAIN LAVAL**

**20 H**

*Reservation*

07.68.85.84.76

0632067339



**Diner concert :  
24 €**

**Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée  
77130 - St Germain Laval**

## SAINT-GERM' VTT dans le Morbihan



L'association Saint-Germ' VTT a organisé son séjour sportif annuel, du 5 au 11 juin, dans le golfe du Morbihan à Saint-Gildas de Rhuys. Fort de ses 27 participants, le groupe était parti pour découvrir ce magnifique coin de Bretagne.



Nous avons pris nos quartiers à « La Pierre Bleue », notre centre d'hébergement. Accueil chaleureux, calme, confort, restauration et animations d'excellentes qualités. Arrivés avec la pluie bretonne le reste du séjour se déroula avec un temps très agréable.

Jacques, notre président et coach vététiste, nous avait concocté un très agréable programme afin de satisfaire tous les mollets, sans fatigue excessive. Les balades cyclistes étaient proposées à la demi-journée afin de répartir les efforts et le choix de chacun en fonction de ses possibilités physiques. Initiative très appréciée par les membres de l'association.

Une partie du groupe, n'étant pas fan de la petite reine, s'est orientée vers des activités de visites touristiques, repérages gastronomiques des spécialités locales ou petites randonnées pédestres pendant que l'autre pédalait à la découverte de la région lors de balades de 30 à 40 km par sortie .

Pour faire travailler tous les muscles, mardi matin et mercredi Jacques organisa deux randonnées pédestres de 7 km et de 20 km par le GR côtier sur la pointe est du golfe. Très belle découverte de l'océan, de la flore et de l'environnement marin avec en toile de fond les parcs à huîtres, les plages et les rochers et les petits ports typiques.



Le long des 200 km de sorties vélos, les découvertes étaient à chaque virage ou carrefour : bâtisses bretonnes typiques, paysages de landes, de marais salants, d'oiseaux, de villages anciens et des pistes cyclables nous permettant de nous déplacer facilement et en toute sécurité. Quel plaisir de pédaler !!!!



Les journées entrecoupées de succulents repas jusqu'aux plateaux de fruits de mer ont permis de se ressourcer et ensuite à chacune et chacun de profiter pleinement des escapades : Vannes, le château de Suscinio , marais salants ...

Quelle chance de pouvoir partager de tels moments au sein du groupe.



Cette semaine fut ponctuée par une très belle sortie à Rochefort-en-Terre, village préféré des Français en 2016 situé à 45 km de notre lieu de résidence. La découverte de ce site si joli, soigné, décoré et surtout ayant conservé son âme d'antan nous a ravis tout au long de ses rues et places que nous avons parcourues .

L'heure du retour avait sonné et il fut temps de rejoindre la réalité, en pensant au séjour de juin 2018.

Merci à tous pour ses superbes moments passés ensemble. Merci tout particulier à Jacques pour la gestion de notre séjour.



La secrétaire Marinette Husson



# WWW.ASAMELUN.COM COURSE AUTOMOBILE

CRECHY - SAINT GERMAIN LAVAL - COURCELLES EN BASSEE  
PRES DE MONCEREAU 77

**DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017**  
**ESSAIS 09H30 COURSE 13H30**



Entrée 5€  
Restauration  
Jeu  
Animations



Des entrées sont à gagner par inscription sur leur site et par tirage au sort.

Ils proposent un timing modifié cette année afin de permettre 6 montées au total sur la journée.

A partir de 08h30, deux essais auront lieu et 4 manches de course ensuite (sauf incident).

Enfin, ils étudierons la possibilité de retrouver les véhicules historiques de compétition, absents depuis 2014.

Toutes les infos sont à suivre sur leur page Facebook ou sur leur fil Twitter.

## Judo Club

La saison s'est terminée le 16 juin, comme à son habitude par un entraînement de masse du plus jeune judoka aux plus anciens.

Tout s'est déroulé devant les parents : échauffement, démonstrations et combats entre les plus petits, invitant les plus grands. La remise des diplômes et des récompenses aux compétiteurs s'est faite en présence de Madame de SAINT LOUP, maire de la commune, ce qui a clôturé la séance. La soirée s'est terminée par un barbecue.

Cette saison a vu quelques bons résultats sur le plan départemental.

La saison prochaine débutera par les inscriptions le vendredi 8 septembre 2017 de 18h à 19h et la reprise des cours le mardi 12 septembre 2017 à 17h30. Ce sont les membres du bureau, le président Olivier PIERDET et le professeur Thierry PIGNOUX, qui vous accueilleront pour les inscriptions et les divers renseignements.

Je tiens à remercier les parents qui nous confient leurs enfants, la municipalité de Saint-Germain-Laval, la municipalité de LUISETAINES et le Département de Seine et Marne pour leurs aides financière et logistiques.

Bonnes vacances à tous !



La séance commence par le salut et dans le silence.

## ACSG : randonnées à Etretat, Honfleur et Briare

Le 20 mai dernier, 45 randonneurs du club ont parcouru les sentiers le long des impressionnantes falaises d'Etretat. Le soleil nous a accompagnés tout au long de cette agréable excursion avec un pique-nique sur une des plages de galets. Après une dizaine de kilomètres et des rafraîchissements bienvenus, le bus nous a amenés à notre hébergement familial en fin de journée.

Le 21 mai, nous sommes repartis pour visiter HONFLEUR avec les commentaires d'une guide. Les amateurs de fruits de mer se sont fait plaisir au déjeuner; retour au stade de Pontville vers 19 heures.

Le 18 juin, 35 randonneurs se sont retrouvés à BRIARE pour un circuit d'environ dix kilomètres; beaucoup de chaleur mais, par bonheur, nous étions sur un parcours semi-ombragé. L'après-midi nous avons fait une balade en bateau pour découvrir le Pont Canal, ainsi que deux passages d'écluse (aller et retour).

Je vous invite à nous rejoindre pour des randos / balades tout au long de l'année. Prévisions pour Mai 2018 : Randos de 3 jours à proximité des châteaux de La Loire ( Chambord / Blois / Cheverny ).

Pas de randonnées en Juillet et Août - Reprise des activités en Septembre.

Adhésion familiale au tarif de 20 euros.

Informations et inscriptions au 07 77 73 67 36

Le Président J. WASQUEL



## Assemblée générale de l'association « Les Cousettes de Saint-Germ' »

C'est dans la bonne humeur et avec le soleil que s'est déroulée l'assemblée générale de l'atelier de couture de Saint-Germain-Laval.

La présidente, Mme DODET, a présenté un bilan très positif des activités de l'atelier. Les couturières sont toujours très créatives et remercient leur « prof » pour sa patience, ses conseils avisés et sa disponibilité.

Le fonctionnement de l'atelier reprendra le mardi 12 septembre 2017 à l'atelier rue des pins.

Mme JACQUIN, trésorière présenta un budget en équilibre quant au fonctionnement.

Un pot de l'amitié s'en suivit pour fêter les vacances et l'été.



## Le Club de Gymnastique de Saint-Germain-Laval

Le club de Saint-Germain Laval vient de réaliser un exploit mémorable en montant pour la première fois sur la troisième marche du podium lors du championnat de France de gymnastique. L'équipe composée d'Ameline, Cassandra, Coraline, Julie et Lola s'est imposée en niveau 4 catégorie 14-18 ans, lors des finales A, à Châteauroux, le 10 juin 2017 pour la plus grande joie de leur entraîneur Ingrid. Le bilan du club est d'ailleurs pour cette année 2017 très positif : l'équipe niveau 7 catégorie 7-10 ans est arrivée 5ème en finale "jeunes"A.



Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 9 septembre 2017** pour les inscriptions directement à la salle des sports de Courbeton de 10h à 13h.

Nous serons également présents sur le site de Décathlon de Varennes sur Seine le samedi 9 septembre toute la journée pour répondre à vos questions.

Cette année la section éveil gymnique est ouverte pour les enfants nés à partir de 2014.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.



## Avis aux demandeurs d'emploi

La ville de Montereau vient de passer un accord avec une start-up qui développe un dispositif tout à fait performant qui permet de porter à la connaissance des demandeurs d'emploi les offres disponibles à proximité de leur domicile.

C'est ainsi que vous pouvez désormais consulter, 24 h sur 24, sur le site internet de la Mairie

[www.ville-montereau.77.fr](http://www.ville-montereau.77.fr)

l'ensemble des offres d'emploi disponibles dans notre région proche.

## Informations relatives aux cartes grises

A partir du mois de Novembre 2017, la gestion des cartes grises et des permis de conduire se fera uniquement par internet et non plus en Préfecture ou en Sous-préfecture.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## La CCPM à votre service

Pour signaler un nid de poule, des pavés descellés, des marquages au sol effacés..., ou poser une question sur l'eau et l'assainissement, la Communauté de Communes du Pays de Montereau se mobilise.



## La Poste développe ses services aux seniors



Un nouveau service est proposé aux personnes de plus de 60 ans. L'offre « Veiller sur mes parents » est un service de prévention, de veille et d'écoute, pour le maintien à domicile des seniors, réalisé par les facteurs. Le facteur effectue des visites au rythme et aux jours choisis par le bénéficiaire et ses proches : 1, 2, 4 ou 6 fois par semaine. Après chaque visite, les proches sont informés directement sur smartphone, via une application dédiée, de la tenue et du bon déroulement de la visite : ils sont ainsi rassurés, notamment en cas d'éloignement géographique. Couplé à un service de téléassistance opéré par Europ Assistance, les bénéficiaires disposent d'un équipement connecté à un centre de veille et d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7. De même, pour les petits dépannages de la vie quotidienne, ce service met en relation les bénéficiaires avec des professionnels agréés. Ce service bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%.

Pour plus de renseignements, 3 possibilités :

- Parlez-en à votre facteur !
- Rendez-vous dans votre bureau de poste.
- Connectez-vous sur le site [www.laposte.fr/veillersurmesparents](http://www.laposte.fr/veillersurmesparents)

## Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :



06 et 20 septembre 2017

04 et 18 octobre 2017

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

## 🏠 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Vendredi : de 13h30 à 19h00  
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Dimanche : de 8h30 à 13h30

## 🏠 Collecte des encombrants Jeudi 21 Septembre 2017

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.



## 🏠 Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



Pensez à sortir vos conteneurs **la veille** et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

## Des questions ?

Contactez le N° Vert **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

 **Etat civil du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2017**

## Naissances : 7 actes

VARIN Côme	10 Janvier 2017
BRUNET Krystal, Marguerite, Bleurette	20 Mars 2017
PICARD Thibault, Dominique, Philippe	17 Avril 2017
CARGNINO Élyne, Rosina, Marcelle	23 Avril 2017
CROUILLEBOIS Lya, Eliana	12 Mai 2017
NOUNY Neyla	21 Mai 2017
TIMBERT Leïla, Fatma	29 Mai 2017

## Mariages : 2 actes

AMARA Ezzeddine et ALBRECHT Aurélie	08 Avril 2017
MOREANDEAU Alain et HUCKENBECK Christiane	03 Juin 2017

## Décès : 4 actes

GAUTHIER Line épouse HARDIES	16 Février 2017
CASES Philippe	27 Avril 2017
LENOIR Jocelyne épouse PORNIN	05 Mai 2017
GOSSET Lucien, André	29 Juin 2017



# A NOTER !

## 09 Septembre

Soirée « Rock N' Roll » avec Les Rocker's

Organisée par le Comité des Fêtes

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

## 16 Septembre

Forum des associations de 11h à 18h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

## 17 Septembre

Course de Côte de Tréchy

Organisée par L'ASA Melun

## 24 Septembre

Vide-grenier du COS de Saint-Germain-Laval

Parking de la salle de l'Orée de la Bassée



### INFORMATION MAIRIE

Le centre de loisirs « Nathalie » ainsi que  
les services municipaux  
seront exceptionnellement fermés  
le Lundi 14 août 2017.



# GAZEL

## Alimentation Générale

**Centre Commercial  
du Bas de la Montagne  
Saint-Germain-Laval**

**Vous accueille 7j / 7**

**De 8 h à 13 h**

**Et de 14 h 30 à 20 h**

**& réalise vos travaux de couture**

**Tél : 06 83 14 31 08**

**01 64 70 23 72**

**01 60 74 42 06**

ESPACE PUBLICITAIRE  
DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,  
des Adjoints et des Conseillers  
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h  
(sauf pendant les  
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie  
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL  
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net  
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr  
(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet  
[www.saint-germain-laval.fr](http://www.saint-germain-laval.fr)



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h  
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Jeudi : fermé au public toute la journée  
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2017

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :  
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression :  
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843